



CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT YZANS DE MEDOC

PROCES VERBAL DE SEANCE

19 SEPTEMBRE 2018 A 18 HEURES 30

=====

Le Conseil Municipal de Saint Yzans de Médoc s'est réuni en session ordinaire dans la salle habituelle de ses délibérations le : 19 septembre 2018 à 18 heures 30 sous la présidence de Monsieur Segundo CIMBRON, Maire.

Date de la convocation : 13 septembre 2018

ÉTAIENT PRÉSENTS :

|                           |   |  |
|---------------------------|---|--|
| Segundo CIMBRON, maire    | Sylvie CLEMENCEAU, adjointe                                   | Stéphanie FRECHE, adjointe<br>Excusée (procuration à Teresa Bernard) |
| Cécile ALRIVIE            | Teresa BERNARD  | Guy DURAND ST OMER   |
| Karine LETALLE<br>Excusée | Gisèle PHILIPPE<br>Excusée (procuration à Guy Durand St Omer) | Eric ROBAUT<br>Excusée   |

Monsieur Segundo CIMBRON, Maire, remercie les membres du conseil municipal et présente les excuses des membres empêchés, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

**Secrétaire de séance :**

Guy Durand St Omer est élu secrétaire de séance par l'assemblée

**Approbation du Compte rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal.**

Le Conseil municipal approuve le compte rendu du Conseil Municipal du 8 juin 2018

Avant de présenter les questions inscrites à l'ordre du jour pour délibérations, M. Le maire propose à l'assemblée, conformément aux échanges qui ont eu lieu par mail avant le conseil, de rajouter à l'ordre du jour une DM permettant l'achat d'un nouveau camion :

Pour : 7.

L'ordre du jour :

1. Point sur les demandes de subventions d'équipements.

**RÉPUBLIQUE FRANCAISE - DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE - ARRONDISSEMENT DE LESPARRE  
COMMUNE DE SAINT YZANS DE MEDOC**

2. Point sur le contournement de Lesparre.
  3. Recensement de la population en 2019.
  4. Délibération pour un CLIC de niveau 3.
  5. Délibération pour des Heures complémentaires de l'agent d'entretien.
  6. Mise en arrêt définitif de canalisation d'hydrocarbure.
  7. Réflexion sur le Parc Naturel Marin de l'Estuaire.
  8. Demande de subvention de l'UTM
  9. Modification de la collecte du verre par le SMICOTOM
  10. Obligation de surveillance de la qualité de l'air dans les établissements recevant des enfants.
  11. Points finances et DM
  12. Questions diverses
- Compte rendu Viniculturelles.  
Panneaux solaires, accompagnement SDEEG  
Comptes rendus des délégués aux syndicats intercommunaux.

L'ordre du jour est ensuite abordé :

**2018.09.19/1. Point sur les demandes de subvention d'équipements.**

M. Le Maire donne lecture au Conseil municipal d'un courrier du Conseil Départemental informant que la demande de subvention pour la réalisation de travaux sur les trottoirs de la rue de Lamena n'a pas été retenue.

Il fait part de son étonnement, car des travaux similaires dans la rue de la croix avaient été subventionnés à hauteur de 30%.

Il a pris rendez-vous avec les services routiers départementaux de Lesparre pour revoir la présentation du dossier et le représenter en 2019.

**2018.09.19/2. Information sur le contournement de Lesparre**

M. le Maire donne lecture du courrier de Pascale Got et Dominique Fedieu, conseiller départementaux médocains sur l'avancée du dossier de contournement de Lesparre.

Le public sera amené à émettre ses observations sur des registres en mairie ou par internet cet automne, avec des réunions de travail sur les principaux enjeux jusqu'au démarrage du chantier.

Situé à l'Ouest de Lesparre, long de 12 kms, il devrait coûter 35 millions d'euros.

L'étude d'impact devrait durer jusqu'à mi 2019 avec une procédure menant à la déclaration d'utilité publique au second semestre 2019.

Restera, en 2020/2021, à consulter les services de l'État, à acquérir le foncier et à obtenir les autorisations environnementales pour une démarrage du chantier à partir de 2022.

**2018.09.19/3. Recensement de la population**

M. le Maire informe le Conseil que la commune fera partie en 2019 du quart des communes de sa strate où aura lieu le recensement de la population.

Il faudra embaucher une personne pour effectuer ce travail. Cette charge est compensée par l'État et la personne recrutée est formée par l'INSEE.

Reste à trouver cette personne. Et M. le Maire fait appel à la réflexion des conseillers pour proposer si possible ce travail, quoique à temps partiel, à quelqu'un de la commune d'une part plus

**RÉPUBLIQUE FRANCAISE - DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE - ARRONDISSEMENT DE L'ESPARRE  
COMMUNE DE SAINT YZANS DE MEDOC**

opérationnelle car connaissant la commune pour y habiter, et d'autre part, à qui cela pourrait constituer un complément de revenu.

**2018.09.19/4. CLIC de niveau 3**

M. le Maire donne lecture d'un courrier du Conseil Départemental (copie jointe) demandant aux communes du Médoc de « confirmer leur volonté de participer à la mise en œuvre de ce CLIC » et propose aux Conseillers de l'autoriser à donner une réponse positive à cette demande.

Pour : ok

**2018.09.19/5. Délibération autorisant les heures complémentaires de l'agent d'entretien.**

Il s'agit de permettre à Régine de faire des heures complémentaires lorsque c'est nécessaire.

Pour : 7

**2018.09.19/6. Canalisation d'hydrocarbure Le Verdon / Pauillac. Mise en arrêt définitif.**

M. le maire explique que la société Shell a déposé en préfecture un dossier d'arrêt définitif d'exploitation du pipe-line reliant Le port du verdon à Pauillac.

Les communes traversées par cette canalisation sont invitées à donner un avis avant le 25 septembre.

Avis favorable.

**2018.09.19/7. Parc Naturel Marin de l'Estuaire**

Monsieur le Maire de Talais, qui siège au comité de pilotage du Parc Naturel Marin de l'Estuaire pour le Pays Médoc a écrit à toutes les communes littorale (dont la nôtre) pour indiquer que ce Parc Naturel Marin est désormais en ordre de marche depuis l'approbation de sa charte le 13 avril dernier.

Il est susceptible de conduire des études et de participer à des financements dans de nombreux domaines touchant aux usages maritimes, à la qualité des eaux, à la pêche ou aux phénomènes côtiers.

Il nous invite donc à réfléchir aux domaines qui pourraient faire l'objet d'actions pour présenter des projets éligibles à ces aides.

La directrice du Parc devrait effectuer une visite avec ses services dans le Médoc en Octobre.

Peut-il y avoir un projet pour la destruction des plantes invasives ?

**2018.09.19/8. Demande de subvention de l'UTM (Union Touristique Médoc)**

Comme chaque année, l'UTM propose aux communes qui le souhaitent d'adhérer directement à cette union pour bénéficier de leurs services de communication.

M. le Maire rappelle que la compétence a été transféré par la loi Notre aux CDC et que notre commune ne possède pas d'office, ni de maison de vins.

**2018.09.19/9. Modification de la collecte du verre par le SMICOTOM**

Dans un courrier en date du 23 juillet 2018, le SMICOTOM nous informe que la collecte des déchets verre se fera uniquement sur les bornes d'apport volontaire.

Les bacs individuels devraient donc disparaître en 2019.

**RÉPUBLIQUE FRANCAISE - DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE - ARRONDISSEMENT DE LESPARRÉ  
COMMUNE DE SAINT YZANS DE MEDOC**

Un renforcement du nombre de bornes est proposé qui sera discuté lors d'un rendez-vous avec les services du SMICOTOM avant la fin de l'année.

M. le Maire invite les conseillers à y réfléchir et à participer à ce rendez-vous pour ceux qui seront disponibles, dès que la date sera connue.

**2018.09.19/10. Modalités de surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les établissements recevant des enfants.**

Le décret 2015-1000 du 17 août 2015 impose de satisfaire à cette obligation au 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour nos écoles.

La commune a la possibilité de se débrouiller toute seule, ou de s'appuyer sur les référents techniques du SDEGG qui propose cette prestation ou mutualiser dans le cadre de la CDC.

**2018.09.19/11. Point finance et DM 1**

M. le Maire propose de faire un point financier lors du prochain conseil lorsque Gisèle Philippe en charge de ses questions pourra être présente.

En attendant il propose de prendre une décision modificative afin de pouvoir payer le camion qu'il convient de changer, l'actuel étant en fin de vie et trop coûteux à mettre en conformité avec le contrôle technique.

Il propose de prendre dans le compte voiries et réseaux puisque l'opération programmée rue de Lamena ne pourra pas être réalisée cette année.

La DM se présenterait donc ainsi :

En dépenses d'investissement :

Compte 2151 (Réseau de voirie) : -5 000 €, soit un solde de 60 698,44 €

Compte 2182 (Matériel de transport) : +5 000 €, soit un solde de 5 150 €

Pour : 7

**2018.09.19/12. Questions diverses.**

**a) Vinicultrices :**

Un premier bilan chiffré des Vinicultrices et de la fête du village est donné aux conseillers qui fait ressortir un déficit de 1518€ 32.

Compte tenu du feu d'artifice ou de la prestation de GIBANN pour la fête du village inclus dans les dépenses, cela fait un léger bénéfice sur les Vinicultrices.

Cependant, M. le Maire pose la question de la pérennité des Vinicultrices, compte tenu des difficultés à mobiliser pour cette animation, y compris les conseillers qui sont pris par d'autres tâches professionnelles souvent.

Et parce que ce format est à l'évidence en perte de vitesse par rapport aux éditions précédentes.

Il se demande s'il ne conviendrait pas d'étoffer plutôt la fête du village en y associant davantage les associations existantes de la commune.

**b) Panneaux solaires :**

Le SDEEG propose une expertise sur les projets de photovoltaïques pour les communes. M. le Maire propose de les contacter pour étudier ce qu'il serait possible de mettre en œuvre sur les bâtiments publics de la commune.

**c) Syndicats intercommunaux :**

**RÉPUBLIQUE FRANCAISE - DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE - ARRONDISSEMENT DE LESPARRÉ  
COMMUNE DE SAINT YZANS DE MEDOC**

Les délégués dans les divers syndicats intercommunaux sont invités à rendre compte de leur activité.

PNR : approuvé par 51 communes sur 52.

SCOT : en phase de finalisation du DOO.

CDC : Projet piscine bien avancé – ZE aussi – Nodris à décider.

SIAEPA : Changement de délégataire.

SIVOM : Numérique en place.

**d) Compteurs Linky.**

La séance se termine à 21 h 10.